René MARAN, d'origine guyanaise, « premier Français noir prix Goncourt en 1921 ». Affranchissements et registres de nouveaux-libres

Bernadette et Philippe Rossignol

Note préliminaire :

Il y a quelques mois, quelqu'un que nous ne connaissons pas et dont nous ignorons nom et adresse, envisageant d'écrire une biographie de René Maran, cherchait des informations précises sur sa naissance et son ascendance. Nous ne retrouvons plus la transmission de son message, par un correspondant qui lui conseillait de s'adresser à GHC, conseil auquel il n'a pas donné suite.

Nous avions commencé des recherches en attendant qu'il nous contacte et nous préférons les compléter et les diffuser, plutôt que de les éliminer, en espérant qu'il les trouvera sur Internet...

Deux des résumés biographiques sur Internet :

Wikipedia

René Maran, né à Fort-de-France, Martinique, le 5 novembre 1887, mort à Paris 13^{ème} le 9 mai 1960, enterré au cimetière de Montparnasse, est un écrivain français, lauréat du prix Goncourt en 1921 – et premier Français noir à recevoir ce prix – pour son roman Batouala, dont la préface dénonce certains excès du colonialisme.

Africultures

René Maran est né le 5 novembre 1887 sur le bateau qui amenait ses parents guyanais à la Martinique. Sa naissance fut déclarée à Fort-de-France le 8 novembre 1887. Il y resta jusqu'à l'âge de sept ans et partit pour le Gabon, où son père, Héménégilde Maran, exerçait un poste administratif colonial.

René Maran fait ses études au lycée Montaigne de Bordeaux. Il y rencontre Félix Éboué. Il quitte Bordeaux en 1910, après des études de droit, et devient administrateur d'outremer en Oubangui-Chari où il rédige son roman Batouala. Ce premier roman obtient le prix Goncourt en 1921 et suscite des polémiques « par sa dénonciation des méfaits de la colonisation ». La carrière coloniale de l'auteur prend fin. Il rentre à Paris.

Dans les années 1930, René Maran fréquente le salon littéraire de Paulette Nardal où il rencontre Léopold Senghor, Aimé Césaire, Jean Price Mars. René Maran exprime des réserves sur le mouvement naissant de la négritude dont il dénonce les dangers.

Généalogie MARAN 1

1 Jean Marie MARAN

esclave maison Archange Duchêne, affranchi 10/08/1848 Cayenne avec sa mère menuisier

- o ca 1838, Guyane (10 ans en 1848), fils d'Anne MARAN (35 ans en 1848, domestique, née en Guyane), qui consent à son mariage
- + 17/08/1867 Cayenne, en son domicile rue de la Côte n° 11 ; menuisier, 29 ans, né à la Guyane, fils d'Anne Maran, époux de Félicité Amyntas

Merci à Romain Bousseau, robouro, et Philippe Medan, peyada, sur Geneanet; recherches complémentaires EC Guyane et Martinique.

Cm 27/08/1860 Me Jean Baptiste François de Saint Michel Dunezat

x 28/08/1860 Cayenne, Félicie AMYNTAS, demeurant chez ses parents, fille reconnue de Joseph, cuisinier, et Suzanne RIGAL

esclave maison Ragmey, affranchie 10/08/1848 avec ses parents ; domestique en 1868, revendeuse en 1885

o ca 1839 Cayenne + 1885/

bx 27/08/1868 Cayenne, Louis Eugène EMIR, pêcheur, fils de + Eudoxie, esclave en 1848, habitation Les Deux Rives (Bernard) à Tour de l'Île, affranchi à 5 ans en 1848 avec ses parents et ses grands-parents paternels

o ca 1843 (25 ans au mariage)

ax Monique ANÉGUÉ, fille de Diane née en Afrique, affranchie à 5 ans en 1848, habitation Le Delta (R. Bruneau) à Kaw avec sa mère et ses trois frères o 26/02/1842 Kaw

- 1.1 Anne Marie Gabrielle MARAN
 - o 18/03 d 10/05/1861 Cayenne; maison des parents rue de Berry
 - + 30/06/1863 Cayenne, rue de Berry n° 74
- 1.2 Léocadie Victoire MARAN
 - o 05/11 d 04/12/1862 Cayenne; maison des parents rue de Berry
- 1.3 Herménégilde Léon MARAN

commis des directions de l'Intérieur à Cayenne en 1885, à Fort de France en 1887 ; poste administratif colonial au Gabon vers 1894

o 16/12/1864 d 04/01/1865 Cayenne ; maison des parents rue de la Côte + /1927

x 06/10/1885 Cayenne, Marie <u>Corina</u> LAGRANDEUR, fille de Joseph <u>Adolphe</u> et Marie Justine GÉRÉMINE

o 31/10 d 18/12/1865 Cayenne, rue du Collège + /1927

1.3.1 René Herménégilde MARAN

aurait fait ses études de collège et lycée à Bordeaux à partir du départ de ses parents pour le Gabon ; études de droit ; administrateur colonial en Oubangui Chari (aujourd'hui République Centrafricaine) de 1910 à 1921 ; dit homme de lettres à son mariage ; prix Goncourt 1921

- o 05 d 22/11/1887 (et non le 08/11) Fort de France, né demeure du père, rue Blondel (et non pas sur le bateau qui menait ses parents de la Guyane à la Martinique comme l'affirment certains sans référence)
- + 09/05/1960 Paris XIII (mention marginale)

Cm 02/08/1927 Me Ader, Paris

x 09/08/1927 Paris XV, <u>Camille</u> Rosalie BERTHELOT, couturière, fille de Paul Léon, retraité, domicilié à Vinneuf (Yonne, 89), et + Césamine Isabelle Camille ROGER o 19/11/1894 Paris XIII

Ascendance de René MARAN

- 1 René Herménégilde MARAN 1887-1960
- 2 Herménégilde Léon MARAN

o 16/12/1864 d 04/01/1865 Cayenne, rue de la Côte n° 11

(orphelin de père à 2 ans et demi)

x 06/10/1885 Cavenne

3 Marie Corina LAGRANDEUR

o 31/10 d 18/12/1865 Cayenne, maison des parents rue du Collège

4 Jean Marie MARAN

esclave maison Hélène dite Noyer, inscrit avec sa mère sur le registre des nouveaux libres de Cayenne 2; menuisier

o ca 1838 Guyane

+ 17/08/1867 Cayenne; menuisier, 29 ans; décédé en son domicile rue de la Côte n° 11 Cm 27/08/1860 Me Jean Baptiste François de Saint Michel Dunezat

x 28/08/1860 Cavenne

5 Félicie AMYNTAS

esclave maison Ragmey, inscrite avec ses parents sur le registre des nouveaux libres de Cayenne

o ca 1839 Cayenne, fille reconnue de Joseph et Suzanne Rigal

bx 27/08/1868 Cayenne, Louis Eugène EMIR, pêcheur, fils de Toussaint et Eudoxie, esclaves en 1848, habitation Les deux rives (Bernard)

o ca 1843 (5 ans en 1848)

a* /1862 Monique ANÉGUÉ, fille de Diane née en Afrique, esclaves habitation Le Delta à Kaw en 1848

o 26/02/1842 Kaw

6 Pierre Joseph Adolphe LAGRANDEUR

maçon en 1846, commis écrivain en 1860, commis du bureau de l'enregistrement o 30/12/1830 d 21/01/1831 Cayenne, maison des parents rue de Berry

+ 09 d 10/05/1895 Cayenne, en son domicile rue du Collège ; Pierre Joseph Adolphe ; ancien commis du bureau de l'enregistrement ; marié à Madame Marie Justine Gérémine, 63 ans

Cm 24/09/1860 Me Philibert Voisin

un des témoins, Anatole Pierre Lagrandeur, frère de l'époux, 35 ans, commis greffier du tribunal de première instance

x 03/10/1860 Cayenne, en légitimant 3 enfants : Joseph Eloi o 01 d 22/12/1851 ; Louise Berthe Epiphane o 07/01 d 05/02/1857; Marie Rose Bathilde o 11/02 d 25/04/1859

7 Marie Justine GÉRÉMINE

blanchisseuse en 1860

o 30/06 d 03/09/1832 Cayenne; mère blanchisseuse, 30 ans

+ 02/03/1896 Cayenne, en son domicile rue du Collège

9 Anne MARAN

esclave maison Hélène dite Noyer, inscrite avec son fils sur le registre des nouveaux libres de Cavenne

o ca 1815 Guyane, de père et mère inconnus

+ 15/05/1871 Cayenne, célibataire, 57 ans, revendeuse

² Dans son arbre sur Geneanet, *Philippe Medan* indique un acte d'affranchissement du 10 août 1848 pour Jean Marie MARAN et sa mère, Félicie AMYNTAS et ses parents. Nous ne nous expliquons pas cette date précise. En effet, dans le registre des naissances de 1848, à la date du 10 août il y a plusieurs affranchissements mais pas les leurs. Le 10 août est la dernière date des affranchissements ; le registre des nouveaux libres a donc dû commencer juste après et c'est dans ce registre qu'ils ont tous été inscrits, comme indiqué dans la liste alphabétique et dans la base de données de Kristen Sarge, qui donne le numéro d'inscription mais pas la date (voir en fin d'article). Les inscriptions des membres de la famille ont dû se faire sur plusieurs années, de 1848 à 1853, d'après les numéros d'inscription; nous ne mettons donc pas de date.

10 Joseph AMYNTAS

cuisinier

esclave maison Ragmey, inscrite avec sa compagne Suzanne Rigal et leurs enfants sur le registre des **nouveaux libres** de Cayenne

o 1804 en Afrique

+ 10/06/1888 Cayenne, dans sa maison rue Desmarais ; propriétaire né en Afrique, 84 ans, domicilié à Cayenne, veuf de Cécile DOMINI

bx Cécile DOMINI

peut-être Cécile veuve de Dominique, née en Afrique, 40 ans en 1848, cultivatrice habitation Mondélice (Vidal et consorts), île de Cayenne ?

11 Suzanne RIGAL

esclave maison Ragmey, inscrite avec son compagnon sur le registre des **nouveaux libres** de Cayenne

o 1817 en Afrique

b* NN d'où 3 enfants en 1834, 1836

cx 09/12/1856 Cayenne, Samedi PASSANY, fils de Madeleine

12 Pierre dit LAGRANDEUR au mariage, dit HELMINGER au décès gendarme

o ca 1767 Les Cascades, quartier de Tonnégrande ; fils de père inconnu et + Rose

+ 09/01/1840 Cayenne, dans sa maison rue de Berry ; Pierre dit Helminger, habitant propriétaire domicilié à Tonnégrande, né à Cayenne, 73 ans, époux de Bathilde x 25/10/1825 Kourou

reconnaissent au mariage pour leurs enfants légitimes Marie Virginie, Jean Pierre, Anna, Rose Arcélie et Anatole ³

13 Bathilde surnommée ELMINGER ou AUGUSTE

négresse appartenant à la dame Helminger et **affranchie**, par son testament, le 13/12/**1819** (voir ci-dessous)

o ca 1786 Cayenne (39 ans au mariage)

+ 13 d 14/07/1858 Cayenne, en sa maison 22 rue de Berry ; 72 ans, veuve de Pierre Lagrandeur

15 Marie GÉRÉMINE

blanchisseuse

o ca 1802 Guyane

+ 07 d 08/01/1874 Cayenne, rue d'Angoulême n° 27, 71 ans, fille de + Marie Florence enfants et postérité voir peyada sur geneanet

25 Rose

négresse appartenant au citoyen Senelle

affranchissement 02/10/1793 confirmé 02/05/1804 (voir ci-dessous)

+ /1825 Cayenne

26 Auguste

affranchi avec sa femme le 13/12/1819 (voir ci-dessous)

o ca 1759 (60 ans à l'affranchissement) + 1825/

27 Colette dite ELMINGER

affranchie avec son mari le 13/12/1819 (voir ci-dessous)

o ca 1766 (53 ans à l'affranchissement) + 1825/

31 Marie Florence

+/1874

_

³ Postérité, voir les arbres peyada et robouro sur Geneanet.

Les affranchissements avant 1848

Une ancêtre maternelle de René MARAN a été affranchie à la fin du XVIIIe siècle et son affranchissement vérifié par Victor Hugues, commissaire du gouvernement à la Guyane ; d'autres ont été affranchis au début du XIXe, sous l'administration du même Victor Hugues puis sous celle du baron de Laussat, gouverneur au nom de Louis XVIII. On pourra observer dans les documents qui suivent différents motifs d'affranchissements et leur coût.

Rappel chronologique (simplifié): C'est Victor Hugues, celui-là même qui avait apporté à la Guadeloupe le décret d'abolition de l'esclavage par la Convention du 16 pluviôse an II (04/02/1794), qui fit appliquer en Guyane le décret du 30 floréal an X (20/05/1802), du Premier Consul Napoléon Bonaparte, qui maintenait l'esclavage dans les colonies où il avait continué pendant l'occupation anglaise (Martinique), « conformément aux lois et règlements antérieurs à 1789 » ce qui entraîna son rétablissement progressif dans celles où il avait été aboli (Guadeloupe, Guyane), où il fallut vérifier les actes d'affranchissement antérieurs à 1789, et pas seulement ceux antérieurs à 1794, en faisant payer cette régularisation. Ceux qui ne pouvaient apporter la preuve de leur affranchissement étaient considérés comme esclaves.

C'est l'explication du début du premier acte que nous allons citer :

Le 20 floréal XII (02/05/1804) « Victor Hugues, commissaire du gouvernement à la Guyane [...] Après avoir vérifié l'acte d'affranchissement de la nommée **Rose**, négresse appartenant au citoyen Senelle, en date du 2 octobre 1793, vu son grand âge et qu'elle a **un fils de la compagnie de gendarmerie**, nous lui avons accordé le dit affranchissement gratis. » (acte n° 18)

Le 12 janvier 1808 (Victor Hugues), vu la pétition du sieur Paguenaut, légataire universel de la dame veuve **HELMINGER** ⁴, « chargé par son testament de solliciter du gouvernement l'affranchissement des nommées **Berthilde** et Elisabeth dite Clémence, négresses appartenant à la dite dame pour raison de leurs services et des soins qu'elles lui ont portés dans diverses maladies », l'affranchissement est accordé au prix de 2 400 francs payés au Domaine. (acte 389)

Le 13 décembre 1819 (Laussat), légalisation de l'affranchissement « pour le nommé **Auguste** », nègre âgé de 60 ans, et **Colette**, sa femme, 53 ans, « attendu leur âge avancé et en considération de ce qu'ils ont fourni trois enfants pour le service de la gendarmerie soldée de couleur. » (acte 79)

Données des registres des nouveaux-libres

Un grand merci à *Kristen Sarge* pour sa base de données « esclaves de Guyane » établie à partir du registre des nouveaux-libres qui se trouve aux ANOM à Aix ⁵.

_

⁴ Marie Rose GOURGUE (o 10/02 b 13/03/1757 Roura, + 24/09/1807 Cayenne, 50 ans), veuve de Jean François HELMINGER. Voir Romain Bousseau, robouro sur Geneanet qui donne aussi la descendance d'Elisabeth dite Clémence, sœur de Bathilde.

http://www.manioc.org/esclaves/

Nous ajoutons, cotées (B), les mentions différentes dans la liste alphabétique des inscriptions de 1848 sur microfilm au CARAN, 5Mi/1489.

Actes à Cayenne.

AMYNTAS

Joseph, cuisinier, habitation Fabrique, 44 ans, né en Afrique

numéro du greffe : 118

(B) maison héritiers Laroque Gastu

MARAN

Anne Marie, domestique, maison Harmois, 35 ans, née en Guyane

Jean Marie son fils, maison Hélène dite Noyer, 10 ans

numéros du greffe : 1141 et 1142

(B) tous deux maison Archange Duchêne

GÉRÉMINE

(B) Reine, blanchisseuse maison de Victoire Dieudonnée, 18 ans en 1853, née en Guyane, fille de Gérémine, arrêté du 31 mars 1853 ⁶

EMIR, cultivateurs habitation Les Deux Rives (Bernard), Tour de l'Île

Rémy, 63 ans, né en Guyane

Siga, 53 ans, née en Afrique

Toussaint, leur fils, 35 ans

Louis Eugène, leur petit-fils, 5 ans

numéros du greffe : 239 à 242

ANÉGUÉ, cultivateurs, habitation Le Delta (R. Bruneau), Kaw

Diane, 36 ans, née en Afrique

ses enfants: Anatole, 17 ans, Monique, 5 ans, Innocent, 3 ans, Noël, 1 an

numéros du greffe : 19 à 23

RIGAL

Suzanne, domestique, maison Ragmey, 31 ans, née en Afrique

ses enfants reconnus le 05/07/1849, nés en Guyane : Léoncias Léontine (G), 14 ans,

Adeline, 12 ans, Félicie, 9 ans numéros du greffe : 1683 à 1686

(B) maison Germain Deschamp

PASSANY

Samedi, cultivateur, maison Marie Louise Delpont, 28 ans, né en Guyane

frères : Fabien, 37 ans, et Remy, 38 ans, maison Marie Louise dite Gnongnon

numéros du greffe : 1500 à 1502

(B) maison veuve Canette (lecture peu sûre)

⁶ Pas de lien direct semble-t-il avec Marie Gérémine fille de Marie Florence, bien que la profession soit la même. Plusieurs personnes de ce patronyme.

Les grands-parents paternels de René MARAN étaient donc esclaves jusqu'en 1848 et deux arrière-grands-parents, Joseph AMYNTAS et Suzanne RIGAL, étaient nés en Afrique. En revanche les ascendants maternels ont été affranchis bien avant l'abolition de l'esclavage.

Lire un autre article
Page d'accueil